



Paris, le 09 juin 2021

## VACCINATION DES MINEURS CONTRE LA COVID-19

### Un avis mesuré et prudent au vu des questions éthiques posées

Moins d'un an après le début de la pandémie due au SARS-COV2, la mise au point et la commercialisation de vaccins change profondément la donne en ajoutant aux mesures barrières un outil supplémentaire majeur de prévention. Les pays qui en bénéficient – principalement les plus riches aujourd'hui - commencent à en mesurer l'effet bénéfique tant sur la réduction de la morbidité et de la mortalité que sur la transmission du virus. Après avoir proposé en France la vaccination aux personnes les plus à risque de formes graves, et progressivement au reste de la population adulte, se pose aujourd'hui la question d'ouvrir cette possibilité à la population plus jeune, afin en particulier d'atteindre une immunité plus importante en population générale. Le 27 avril 2021, le ministère des solidarités et de la santé a souhaité recueillir l'avis du CCNE sur les questions éthiques posées par cette perspective. La réponse du CCNE est en ligne sur son site web depuis le 9 Juin.

La mise en place d'une politique vaccinale se construit sur la recherche d'un double bénéfice : pour la personne elle-même (l'objectif étant de la protéger contre l'infection et la survenue de formes graves) et pour la collectivité (la personne vaccinée étant moins susceptible de transmettre l'infection aux autres).

#### **Que nous a appris la science à propos de la Covid chez l'enfant ?**

Les formes graves de l'infection sont très rares chez les moins de 18 ans, le bénéfice individuel tiré de la vaccination s'en trouve donc limité pour la santé « physique ». En revanche, les conséquences de la pandémie sur la santé psychologique et mentale des enfants, et surtout des adolescents, sont profondes et probablement durables, particulièrement dans les milieux défavorisés. Leur développement et apprentissage ont subi de plein fouet les restrictions imposées à l'ensemble de la population. On peut de ce point de vue souligner qu'ils ont pleinement participé à l'effort collectif destiné à protéger leurs aînés et les plus fragiles d'entre nous.

#### **Peut-on atteindre l'immunité collective en vaccinant les mineurs ?**

Il semble que la capacité des enfants à s'infecter et à transmettre le virus existe et qu'elle augmente avec l'âge. Elle se révèle ainsi proche chez les adolescents de ce qui est observé chez les jeunes adultes. Par ailleurs, certains travaux estiment que l'immunité collective ne serait atteinte que si 85% de l'ensemble de la population était immunisée (par le vaccin ou par infection antérieure). Or, il s'avère peu probable que cet objectif puisse être atteint grâce à la seule vaccination des adultes.



### Quelles conséquences ?

Se poser la question d'élargir la vaccination aux enfants et aux adolescents incite tout d'abord à examiner ce que l'on connaît de la sécurité des vaccins et de s'interroger sur la pression que la vaccination ferait peser sur les adolescents.

Les rares données sur la sécurité du vaccin dont on dispose, avec un recul de quelques mois, rendent envisageable la vaccination des 12-16 ans. En dessous de cet âge, aucune donnée n'est actuellement disponible. Plusieurs questions éthiques sont dès lors posées : Est-il éthique de faire porter aux mineurs la responsabilité, en termes de bénéfice collectif, du refus de la vaccination (ou de la difficulté d'y accéder) d'une partie de la population adulte ? N'y a-t-il pas une sorte d'incitation à la vaccination pour retrouver liberté et retour à la vie normale ? Quel risque de stigmatisation pour les adolescents qui ne souhaiteraient pas y avoir recours ? Ne risque-t-on pas de briser leur confiance si le retour à la vie normale était compromis par l'arrivée de nouveaux variants ?

### Informé et consentir : un sujet éthique majeur

La question d'une information adaptée (sur la balance bénéfices-risques, les incertitudes, les alternatives à la vaccination ...) et du consentement doivent être au cœur de la démarche, tant pour ceux détenant l'autorité parentale que pour les adolescents. Rappelons en effet que le code de la santé publique insiste sur l'obligation de prendre en compte également le consentement de la personne mineure.

Quelques pays ont démarré, ou l'envisagent, la vaccination des adolescents. De nouvelles données devraient être disponibles d'ici quelques semaines sur plusieurs millions de personnes. Y a-t-il une urgence absolue à commencer la vaccination dès maintenant, alors que plusieurs indicateurs sont au vert et que la rentrée scolaire de septembre pourrait signer le début de la campagne ? Le CCNE regrette à cet égard que les décisions aient été prises si rapidement. En tout état de cause, un suivi de pharmacovigilance devra être entrepris sur le moyen et long terme chez les adolescents vaccinés. Par ailleurs, le CCNE considère que la stratégie « Tester, tracer, isoler » soit optimisée chez les mineurs afin qu'elle soit éventuellement envisagée comme une stratégie alternative à la vaccination.